

Audition publique des victimes des années de plomb

Les 12 témoins de l'apocalypse

"Depuis que nous y avons atterri, notre humanité nous a été confisquée. Nous sommes devenus moins que des bêtes, une marchandise. Les cellules étaient des tombes où l'on était enterrés vivants jusqu'à ce que mort s'en suive. Pendant ce temps-là, pour le pouvoir comme pour l'opposition, Tazmamart n'existe pas".

Pour une fois, certains qualificatifs ne seront pas galvaudés; deux en particulier: historique et rupture. Mardi 21 décembre 2004, à 18h15, l'écran de la première chaîne se

Abdellatif Mansour

fige sur cette date, avec en titre l'Instance Équité et Réconciliation (IER). C'est le lancement d'une série de séances télévisées consacrées aux témoignages des victimes des années de plomb.

C'est ce qu'on appelle «une première», au sens le plus fort du mot. C'est une rupture, avec toute la charge que les historiens confèrent à ce terme par rapport à une continuité devenue caduque et dénoncée comme telle. C'est aussi un grand moment de télévision tel qu'on en a rarement eu. Même à distance, on devine et on ressent la sobriété solennelle et pesante de l'atmosphère. Le moment n'est pas aux discours, mais aux récits des personnes directement concernées. le mercredi 22 décembre 2004, ressemble à un second stimulus de la mémoire collective. Seule la présidence de la séance a changé, après Driss Benzekri, Salah El Ouadii.

• Ahmed Benmansour

Le premier intervenant est Ahmed Benmansour. L'homme est d'un âge respectable. Comme pour se situer dans le temps, il esquisse un préambule sur la répression qui s'est abattue sur sa génération, à la fin des années 50-60. Puis il aborde son propre cas. Le des-



• Fatima Ait Ettajer présentée au public par Driss Benzekri. La bêtise et la lâcheté des hommes...

criptif prête au sarcasme. Ceux qui investissent sa maison avaient de l'appétit, tout en étant portés sur la bouteille.

Après une fouille minutieuse, ils font main basse sur la cuisine et sont furieux de ne pas trouver de boissons alcooliques. Commence alors, pour lui, un circuit devenu tristement classique: le commissariat central, la DGSN et Dar El Mokri. Sur ce haut lieu de torture, Ahmed Benmansour dira que chacun de ceux qui ont eu le malheur d'y passer, a quelque chose de personnel à raconter. Les techniques de tortures se ressemblent, mais pas le rapport à la torture. Exemple.

Lahbib Forkani, qui l'avait pré-

cedé à Dar El Mokri, lui avouera qu'il a été contraint de donner son nom. Sous la torture. Réponse de Benmansour : «il ne faut surtout pas que tu culpabilises, n'advientra que ce que Dieu aura voulu».

• Jamal Ameziane

Jamal Ameziane, lui, met son témoignage sous le thème, «Je n'accuse personne, je n'ai de haine pour personne, laissez-moi juste m'exprimer». Originaire des Ben Ouriaghel, dans le Rif, sa naissance coïncide avec la révolte de 1958-59, dans cette région montagnaise et rebelle qui avait connu la guerre de résistance menée par Mohamed Ben Abdelkrim

Al Khattabi contre l'occupation espagnole.

Son père, Haj Sellam Ameziane, est l'un des dirigeants de cette révolte contre un pouvoir central considéré rétrograde et une indépendance jugée tronquée et incomplète. Ce n'est pas uniquement lui qui est arrêté, torturé et condamné. C'est toute la famille qui est pourchassée pendant des années. Une justice collective que Jamal fustige et des conditions d'existence qu'il décrit dans un langage émouvant de réalisme et de lyrisme.

• Jay Chari El Hou

Avec Jay Chari El Hou, on passe d'une guérilla à une autre, aux

conséquences tout aussi dramatiques pour ses malheureux initiateurs.

Lui, est originaire de Goulmima, à l'Est du Haut Atlas oriental. Il a été arrêté suite aux événements du 3 mars 1973, menés par Mohamed Bennouna, à Moulay Bouaâzza.

Berbère, professeur de français, il a préparé son témoignage dans cette langue, en s'en excusant. Après Derb Moulay Cherif et ses séances de torture, il est transféré à Laya (Courbis pour les "intimes"), ancienne base militaire désaffectée qu'il décrit comme un mouiroir ; puis à Tagni, près de Zagora. "Menottés, les yeux bandés, on restait parfois huit jours sans pouvoir aller aux toilettes", dit-il, sur un ton de souffrance et d'amertume trahi par une gestuelle accusatrice. Sur ses 14 compagnons d'infortune, seuls 3 ont survécu ; 7 sont morts en détention et 4 juste après.

• Ghali Bara

Au Sahara, même le bétail paie sa dime à la répression. Le cheptel de Ghali Bara est passé par les armes, avant l'arrestation des 28 membres de sa famille, le 12 janvier 1976. Pendant une quinzaine d'années, ils sont trimballés d'Ifni à Tan Tan, et d'Agdez à Kalaât M'gouna. Après être graciés en 1990, les survivants passent par le purgatoire d'une existence de dénuement total, jusqu'à ce que la commission d'indemnisation du CCDH et l'IER leur viennent en aide.



• Ahmed Benmansour.



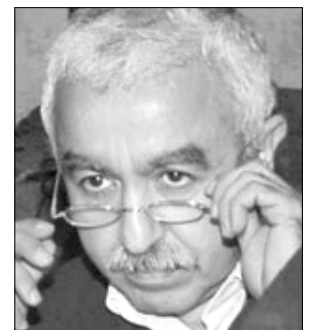
• Jamal Ameziane.



• Chari El Hou.



• Ghali Bara.



• Rachid Manouzi.

• Rachid Manouzi

Les Manouzi, un nom connu dans les milieux de l'opposition, depuis Haj Ali, le père octogénaire présent dans la salle, ancien résistant et plusieurs fois enlevé et mis au secret ; jusqu'aux deux fils, Rachid l'ancien détenu et Houcine le disparu, en passant par le commandant Brahim, exécuté suite à la tentative de putsch militaire du 16 août 1972. C'est Rachid qui témoigne.

Le jour du bac, en se rendant au centre d'examen en 1970, Rachid est intercepté par une voiture banalisée de la sécurité, qui l'embarque pour une destination inconnue, ou plutôt connue : Derb Moulay Cherif où il passe trois mois. Lorsqu'il n'est pas lui-même torturé, il entend les cris de son père qui subit le même traitement. Au supplice physique s'ajoute la douleur psychologique. De son calvaire, le juge d'instruction ne veut rien entendre.

Celui-ci se contente du PV de police, qu'il avalise sans se poser de question. Lui, Rachid, se demande comment peut-on être accusé d'atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'État à l'âge de 18 et 19 ans. « Cette bataille contre les pires atteintes aux droits de l'homme, dit-il, ne sera terminée que lorsque ceux qui ont commis ces crimes seront identifiés et qu'ils présenteront des excuses à la société ». « La malédiction » des Manouzi hantera pour longtemps encore les esprits de leurs descendances et de leurs amis politiques.

• Fatna Aït Ettajer

Honneur aux femmes, même lorsque le meilleur est pour la fin. Fatna Aït Ettajer, dit Oummi Fatna, mère de l'ex-détenu Hassan Semlali qui appartenait au groupe Serfaty, au début des années 70. Elle ne témoignera pas sur ce qu'a enduré son fils, mais sur les tourments, les angoisses, le sentiment d'injustice et d'impuissance des mères. La vieille femme parle d'un ton clair sans jamais en rajouter ni se lais-

ser envahir par une pulsion vindicative. Des mères venant de tous les coins du pays, avec des moyens souvent limités, traînant leurs paniers qui ne parviennent pas toujours à leur destinataires, passant parfois des nuits entières aux portes des prisons, sujettes aux vexations des gardiens ; ces mères-là, Oummi Fatna en est devenue le symbole, l'icône d'un instinct maternel que rien ne peut arrêter.

Ce qui l'a le plus marquée, c'est la grève de la faim des détenus. En compagnie d'autres mères, elle a frappé à toutes les portes : les administrations concernées, les rédactions des journaux de l'opposition, les cabinets d'avocats et jusque dans l'enceinte du Parlement qu'elle a pu atteindre par une porte dérobée. Elle a terminé son récit, à la fois merveilleux et douloureux, par un sourire qui en dit long sur la bêtise et la lâcheté des hommes.

• Saleh Saâdallah

Saleh Saâdallah est le premier à être entendu. Un peu comme Haj Ali Manouzi, en moins vieux, il représente la génération intermédiaire qui est passée de la résistance anti-coloniale à l'opposition politique sous le Maroc indépendant. Il ne parlera que de la seconde partie de son engagement militant.

Malgré le poids des ans, ses souvenirs, marqués dans sa chair, sont intacts. Le 16 juillet 1963, le siège de l'UNFP, où se tient une réunion pour décider de la position à prendre sur le référendum constitutionnel, est investi par la police. Presque tous les cadres de ce parti sont arrêtés, dont Abderrahmane Youssoufi, Abderrahim Bouabid et Omar Benjelloun.

Saâdallah en fait partie. Il fait son premier séjour à Derb Moulay Cherif où on essaie sur lui des techniques de tortures qu'il trouvera pas encore au point, par rapport à ce qu'il subira après. C'était le fameux « complot » de 1963. En 1973, Saâdallah est rattrapé par les événements du 3 mars de



• Des victimes et des parents de victimes lors des audiences.

la même année, dit de Moulay Bouaâzza. Retour à Derb Moulay Cherif puis à Laya (ou Courbis) où son espace de vie ne dépasse pas les 20 centimètres de son matelas, avec interdiction de bouger sauf pour les toilettes sur autorisation expresse.

• Mostapha El Amrani

Tout porte à croire que la répression est née avec l'indépendance. Les militants de Hizb Achoura ou Parti de la démocratie et de l'indépendance (PDI), de Mohamed Bel Hassan El Ouazani, en sont les témoins. L'un d'eux, Mostapha El Amrani, un septuagénaire affaibli, a exposé ce que les nouveaux maîtres du pays lui ont fait subir à Dar Breicha, entre autres, sans comprendre pourquoi on en est arrivé là dans ce Maroc nouveau.

Le vieil homme à la conviction islamique souvent exprimée par l'invocation d'Allah et de son Prophète, dira, dans un moment de profond dépit : « Ce qu'on nous a fait, ne le font pas les Israéliens aux Palestiniens ». Une phrase qui rend compte de la chasse aux « chouris » qu'a connue le Maroc durant la période 1956-

58. Une des phases les plus sombres de notre histoire.

• Maria Zouini

Les femmes, durant les années de plomb, n'étaient pas que des mères et des sœurs. Elles étaient aussi des militantes. Maria Zouini en a donné un aperçu. Elle est arrêtée, ainsi que son frère, en 1977, tous deux étudiants, elle à la faculté de médecine, lui à l'Institut agronomique et vétérinaire. Ni elle ni lui n'imaginaient que la militance en milieu étudiant pouvait avoir de si lourdes conséquences. Appréhendée à Marrakech, elle est conduite à Casablanca.

Elle saura, une fois arrivée, les yeux bandés et alertée par les cris, qu'elle est à Derb Moulay Cherif, une sorte de destination promise. Maria fera sentir à l'assistance toute la différence entre une fille et un garçon en milieu carcéral. Encore plus s'il s'agit d'une prison conçue comme un centre de torture.

Des différences naturellement biologiques, mais complètement niées. Comme pour renforcer ce déni, les gardiens donnent aux filles des noms de garçons. Et agrémentent cet amusement ma-

ladif par des menaces de viol. Plusieurs fois, Maria se demandera ce qu'elle faisait aux pénitenciers de Ghobilia et de Meknès. Interrogations quasi-métaphysiques. Sans réponses.

• Abdellah Aagaou

L'évocation de Tazmamart fait monter l'échelle de l'horreur. Pour être plus proche de l'euphémisme, disons un peu plus. Abdellah Aagaou, sous officier de l'armée de l'air, était impliqué dans le coup de force militaire du 16 août 1972. Il est arrêté, jugé et condamné à trois ans d'emprisonnement, puis enlevé de la prison de Kenitra, le 7 août 1973 ainsi que ses compagnons d'armes.

De même qu'il y a sept ciel, il doit y avoir sept niveaux d'enfer sous terre. C'est de ce tréfond infra-humain que Abdellah Aagaou nous parle.

Depuis que nous y avons atterri, dit-il, notre humanité nous a été confisquée. Nous sommes devenus moins que des bêtes, une marchandise. Les cellules étaient des tombes où l'on était enterrés vivants jusqu'à ce que mort s'en suive. Les gardiens ne pouvaient plus y entrer à cause de l'odeur pestilentielle. Ils ont été jusqu'à s'en plaindre auprès du directeur du mouvoir. Pendant ce temps-là, Tazmamart n'existait pas.

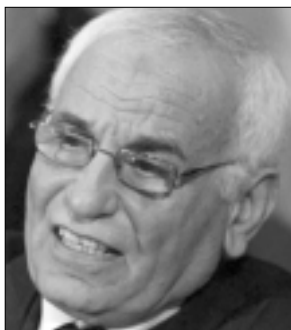
Pas plus pour le pouvoir que pour les partis et les dirigeants de l'opposition. C'est là que le bât blesse, laisse échapper Aagaou, avec un rictus d'énervement et de tristesse.

Les cris de protestation, dit-il, sont venus d'ailleurs. Et lorsque les pressions d'Amnesty International se sont accrues, les gardiens ont creusé une fosse commune, se préparant à achever les derniers survivants. La décision d'y renoncer à été prise in extremis. À leur libération, les rescapés ont dû apprendre à marcher, à parler, à respirer, à vivre. Une autre paire de manches.

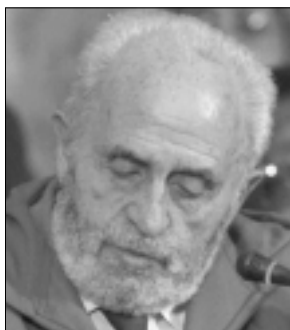
Tous ces raffinements de cruauté ont été relatés par Ahmed Merzouki dans son « Cellule n° 10 ».



• Fatima Aït Ettajer.



• Salah Saâdallah.



• Mostapha El Amrani



• Maria Zouini.



• Abdallah Aagaou.

Zoom sur un certain passé



Mustapha Sehimi

Pour qui a assisté à la première audition publique de l'Instance Équité et Réconciliation, tenue le mardi 21 décembre, à Rabat, il était difficile d'échapper à un certain trouble de départ nourri de plus en plus par l'émotion! Que de dignité aussi dans cette quête douloureuse d'une réconciliation encore en pointillés! Tous les présents partageaient, sans doute cet état d'esprit, chacun revisitant, le cas échéant, ses cheminement heurtés, ses espoirs d'hier et les engagements qui les accompagnaient, ses blessures et ses traumatismes.

C'est un Maroc de limbe qui était ainsi mis en avant durant près de deux heures, une époque où la révolte se mêlait aux méandres et aux spasmes de l'histoire. A part leurs familles et leurs proches, nul ne connaissait ces visages, sortis brutalement de l'anonymat pour venir témoigner devant des millions de téléspectateurs.

Ils ont été les porte-paroles du temps des caves et des cris désespérés que poussent les torturés dans des râles et des cris sans fin. C'était la lutte des ténèbres, les yeux bandés, face à un ennemi sans visage.

Il s'agit de prendre en charge, par la conscience nationale, la vérité et la mémoire des "années de plomb".

S'étaient-ils engagés pour la bonne cause ? On ne le aura pas. Et d'ailleurs, est-ce là l'essentiel ? Assurément non, car ce qui importe n'est-ce pas qu'au-delà de la violence légitime – celle éligible à la mission de l'État – s'était glissée une autre culture marquée du sceau de la torture d'État et d'autres actes de même facture – séquestration, pressions psychologiques, affamement,...- relevant de ce qu'il faut bien appeler l'état de barbarie.

Le régime d'alors porte évidemment ce bilan à son passif. Il peut en défense invoquer la légitime défense face à des me-

nées déstabilisatrices- encore que celle-ci soit elle-même tenue par la proportionnalité. Pour autant, il est difficile d'évacuer la responsabilité – et l'excès de zèle morbide – de certains de ses serviteurs qui auront été ainsi largement contre-productifs...

Ces auditions publiques s'inscrivent dans une démarche articulée autour de plusieurs données: rendre justice à des victimes et les réhabiliter, les réintégrer dans la société et enfin réconcilier les Marocains entre eux. Il s'agit de prendre en charge, par la conscience nationale, la vérité et la mémoire des "années de plomb". Apaiser, pacifier et normaliser le passé, instiller et promouvoir une nouvelle culture politique qui apprend à gérer les spasmes et les contradictions de la société tant pour le passé que pour le présent et l'avenir : tel est, entre autres, l'enjeu. Et l'on ne peut qu'œuvrer dans ce sens.

Mais les facteurs d'incertitude n'en manquent pas moins. Ainsi n'y a-t-il pas un risque à ce que l'ensemble du précédent règne soit jugé "globalement négatif" parce qu'il ne sera plus perçu ni évalué qu'à travers la lecture émotionnelle et dramatique que vont en faire les deux cents témoins retenus ? Comme les auteurs des actes dénoncés ne peuvent pas être cités, n'est-ce pas l'opprobre jeté sur des institutions à part entière de l'État? On peut compter sur la maturité des citoyens d'aujourd'hui pour comprendre qu'il s'agit en l'espèce de lire une page avant de la tourner. Mais il reste que la retransmission télévisée des douleurs et des plaies du passé porte en elle-même – parce qu'elle va prendre durant des semaines cette nature et cette dimension audiovisuelle – les germes d'une dialectique de décrédibilisation et de délégitimation de pans entiers du régime. Cela relève, on le sait, des ruses de l'histoire pas voulues ou pas programmées en tout cas...□



© Ph. AFP

• Salah El Ouadii présidant la deuxième séance de témoignages.

Mais l'impact du témoignage à travers un médias grand public est d'une toute autre ampleur. Ce que Abdallah Aagaou révélera à une assistance médusée, ce sont les tracasseries administratives et sécuritaires qui continuent, à ce jour. Une sorte d'épilogue de ces «mémoires d'outre-tombe».

• Abdallah Hidou

«Les années de plomb» n'ont pas embastillé ou fauché que des marxistes et des militaires. Il y a eu aussi des islamistes. Abdallah Hidou en faisait partie. Il fut invité à relater son cas personnel dans un souci de l'IER de donner à ces séances de témoignages publics la plus large représentativité possible. Militant de l'islamisme politique dès l'âge de 16 ans, il est arrêté le 13 août 1983, à 20 ans.

À la prison de Mohammedia, il eut un avant-goût des amabilités réservées aux détenus d'opinion. Mais c'est à Derb Moulay Cherif qu'on approfondira «la discussion» avec lui, à travers toute la gamme de torture connue. Une seule question lui était inlassablement posée: qui a écrit des graffitis sur les murs pour commémorer les événements du 20 juin 1981 de Casablanca ? Il jure qu'il n'en savait rien.

À la fin de son récit, Hidou Abdallah, a lancé un appel qui semble émaner de sa mouvance islamiste : «Il est impératif, dit-il, d'instaurer le concept de légitimité». De même qu'il a mis en garde contre le risque de banalisation qui pourrait être l'effet pervers de l'expérience d'audition publique supervisée par l'IER.

• Ahmed Herzenni

Sur la douzaine de témoignages en deux journées successives, celui de Ahmed Herzenni est très particulier. Un peu à l'image de l'homme, de son parcours politique et des conclusions personnelles qu'il en a tirées. Voilà quelqu'un qui a passé quinze années derrière les barreaux, pour un dossier qui, lui dira Abderrahim Bouabid, son avocat, ne mérite pas plus de trois mois avec une sévérité extrême du jury.

Ce même quelqu'un commence son intervention par s'excuser auprès des disparus et de leurs familles, en précisant qu'il n'est pas une victime, mais un militant qui le restera pour le restant de sa vie. Suivent d'autres précisions. «On m'a appris le sens de la dignité dès mon jeune âge, dit-il. Je ne suis pas né opposant, je le suis devenu au milieu des années soixante». Sans en parler, M.

Herzenni fait allusion aux émeutes du 23 mars 1965 à Casablanca dont il a été l'un des tout jeunes leaders, de son assujettissement illégal au service militaire entre 1967 et 1969 et de son engagement à l'UNEM, à l'UNFP, puis dans l'extrême gauche.

C'est à peine s'il fait état des tortures subies, dont il dit qu'il en a eu sa part, «un peu moins que les autres», et d'ajouter qu'il éprouve de la pitié pour ses tortionnaires. M. Herzenni pousse la relativisation jusqu'à considérer que la période incriminée dans ce débat public n'était pas «totalement ténébreuse, il y eut le maintien d'un minimum de libertés, tout comme je n'étais pas moi-même un ange, dit-il; je ne tolérais pas les avis contraires et j'étais enclin à vouloir régler mes différends politiques par la violence».

Ce que M. Herzenni reproche à l'État, c'est la disproportion de sa réaction. Des adolescents ont été condamnés à perpétuité. Et il conclut par l'invocation de la miséricorde divine pour feu Hassan II, en souhaitant succès et longue vie à SM Mohammed VI.

On aura compris tout le détachement de Ahmed Herzenni par rapport à ce qu'il a enduré. Ce qui est tout à fait dans l'esprit des objectifs de l'IER. □



• Abdallah Hidou.



• Ahmed Herzenni.